



COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS
14 rue de la Gare aux Marchandises – CS 15002 - 67035 STRASBOURG CEDEX 2

REVISIONS DES CVS TYPE SEPSA DES TRAMWAYS CITADIS 1 DE LA CTS

REGLEMENT DE CONSULTATION – V2

Accord cadre N°2025-DO-MR-537

LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES EST FIXEE AU :

16/05/2025 12:00

En raison des temps de téléchargements des offres sur la plateforme AMP parfois importants (+30 minutes), il est conseillé aux candidats d'anticiper au maximum le dépôt de leur offre.

Les offres seront déposées EXCLUSIVEMENT par voie dématérialisée sur

<https://alsacemarchespublics.eu>

Les offres sous format papier envoyées par voie postale ou déposées physiquement ne seront ni ouvertes, ni analysées.

Table des matières

1	Désignation de l'acheteur.....	4
2	Objet et étendue de la consultation	4
2.1	Objet	4
2.2	Durée du contrat	4
2.3	Procédure de passation	4
2.4	Rappel de la procédure	4
2.5	Type et forme de contrat.....	4
2.6	Durée de validité des offres	5
3	Conditions de la consultation	5
3.1	Forme juridique du groupement	5
3.2	Variantes.....	5
4	Contenu du dossier de consultation.....	5
5	Visite des sites.....	6
6	Contenu et analyse des plis	6
6.1	Candidatures	6
6.1.1	Présentation des candidatures	6
6.2	Offres.....	7
6.2.1	Présentation des offres.....	7
6.2.2	Examen des offres	8
7	Modalités de transmission des plis.....	8
7.1	Interdiction des transmissions sous support papier.....	8
7.2	Transmission électronique	9
7.3	Formats de fichiers acceptés.....	9
7.4	Signature électronique des fichiers de la réponse	9
7.5	Copie de sauvegarde.....	9

1 Désignation de l'acheteur

L'entité adjudicatrice est :

Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS)

14 rue de la Gare aux Marchandises CS 15002

67035 Strasbourg Cedex 2

Représentant de l'entité adjudicatrice : Monsieur Emmanuel AUNEAU, directeur général

2 Objet et étendue de la consultation

2.1 Objet

Le présent contrat est un accord-cadre mono-attributaire portant sur des prestations de service.

Le présent contrat a pour objet la révision des CVS type SEPSA équipant les Tramways Alstom Citadis 1 de la Compagnie des Transports Strasbourgeois.

2.2 Durée du contrat

Le présent accord cadre prendra effet à compter de sa date de notification.

Il est conclu pour une durée ferme de 5 ans.

2.3 Procédure de passation

La procédure utilisée par l'acheteur dans le cadre de la présente consultation est la procédure adaptée, sur le fondement de l'article L2123-1 du Code de la commande publique.

2.4 Rappel de la procédure

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée. Les candidats remettront ainsi concomitamment leurs offres et leurs candidatures.

2.5 Type et forme de contrat

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le présent accord-cadre est conclu sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande.

Il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Les bons de commande, qui pourront être émis jusqu'au dernier jour de validité de l'accord cadre, seront notifiés par la CTS au fur et à mesure de ses besoins.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 435 000 euros HT sur toute la durée de l'accord-cadre. Il est à noter que la consommation de prestations est variable et non prévisible. Aussi, le montant maximum est un estimatif sur 5 ans. Toutefois, à titre informatif, le

montant estimatif de ce marché pour les 5 ans est de 300 000 euros HT. Ce montant estimatif est donné à titre indicatif et n'engage pas la CTS.

Ce marché comprend des prestations complémentaires éventuelles obligatoires que la CTS se réserve le droit de lever ou non avant la signature du marché.

2.6 Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **quatre** mois, à compter de la date limite de réception des offres telle qu'indiquée à la première page du présent Règlement de consultation

3 Conditions de la consultation

3.1 Forme juridique du groupement

Le marché sera conclu soit avec un candidat individuel, soit avec un groupement d'entreprises solidaires ayant désigné un mandataire solidaire. En conséquence, en cas de présentation d'une Offre par un groupement conjoint non solidaire, celui-ci sera tenu de se transformer en groupement solidaire si l'accord-cadre lui est attribué.

Les candidats pourront présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Conformément aux dispositions de l'article R2142-4 du Code de la Commande Publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public.

3.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

4 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- Le règlement de consultation (RC) ;
- La pièce marché ;
- Le cahier des charges ;
- Le bordereau des prix forfaitaires
- Le contrat.

Toute modification de l'une des pièces constitutives du marché et notamment de ses spécifications techniques, entraînera l'irrégularité de l'offre du candidat.

En cas de discordance entre les pièces du marché remises par le titulaire dans son offre et les documents de la consultation conservés par le pouvoir adjudicateur dans ses archives, ces derniers prévalent.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des Offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les

candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des Offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 Visite des sites

Sans objet

6 Contenu et analyse des plis

La réponse à la consultation sera transmise au moyen d'un pli électronique.

Si plusieurs plis sont successivement transmis par un même candidat, seul est ouvert le dernier pli reçu par l'acheteur par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des candidatures.

Les réponses seront entièrement rédigées en langue française. Si les réponses sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

6.1 Candidatures

6.1.1 Présentation des candidatures

Les candidatures entièrement rédigées en langue française.

Si les candidatures sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les candidats auront à produire un dossier complet de candidature comprenant les pièces suivantes complétées et datées par eux :

Renseignements relatifs à la situation juridique de l'opérateur économique	Le formulaire DC1 dûment complété (lettre de candidature) ; OU Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée certifiant que le candidat n'entre dans aucun des motifs d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 et aux 1° et 3° de l'article L. 2141-4, du code de la commande publique ;
Capacités économiques	-Un formulaire DC2 dûment complété, <u>avec</u> une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices, ET -Les bilans ou extraits de bilans, concernant les 3 dernières années,
Capacités techniques et professionnelles	Via le formulaire DC2, une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années,

Autres documents	Tous documents propres au candidat (plaquettes d'entreprise, etc.) de nature à compléter les renseignements ci-dessus.
-------------------------	--

Seront seulement demandés à l'**attributaire pressenti du présent marché** :

- Les certificats selon lesquels le prestataire est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, de ses impôts et taxes ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, certificats nécessaires en cas d'attribution du marché.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise.

6.2 Offres.

6.2.1 Présentation des offres.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées et/ou paraphées :

- L'accord cadre complété et signé,
- le Cahier des Charges signé,
- le Bordereau des prix dudit complété et signé,
- Le contrat complété.

Le mémoire technique est un document obligatoire qui devra présenter, de manière détaillée, les moyens humains, matériels, organisationnels (et sécuritaires) ainsi que la méthodologie que le candidat se propose de mettre en œuvre pour l'exécution de l'accord-cadre.

Plus particulièrement :

- Détailler la qualité technique de l'offre proposée, l'organisation proposée (procédures mises en place, prise en compte des contraintes organisationnelles de la CTS, les modalités de réalisation des opérations (mode opératoire, niveau de contrôle et d'expertise).
- Les délais d'exécution des prestations tenant compte du planning prévisionnel figurant au cahier des charges.
- Détailler les mesures propres à limiter l'impact environnemental de l'exécution du présent marché pour la protection de l'environnement.

6.2.2 Examen des offres

Les offres seront évaluées par l'application des critères suivants :

Critères	Pondération
<p>1-Prix des prestations</p> <p>Le prix sera jugé sur la base du bordereau des prix à travers un panier caché. L'offre la moins élevée se verra affecter la note maximale de 50 points. La note affectée aux autres candidats est attribuée en fonction des écarts entre le prix proposé par chacun d'entre eux et le prix le plus faible par application de la formule :</p> $\text{Note de l'offre} = \frac{\text{Montant de l'offre la plus basse}}{\text{Montant de l'offre analysée}} \times \text{pondération}$ <p>Le nombre de points sera arrondi au dixième.</p>	50 %
<p>2-Valeur technique</p> <p>Jugée sur les éléments renseignés par le candidat dans le Mémoire Technique, notamment :</p> <p>Respect du cahier des charges, qualité technique de l'offre proposée, organisation proposée (procédures mises en place, prise en compte des contraintes organisationnelles de la CTS, modalités de réalisation des opérations (mode opératoire, niveau de contrôle et d'expertise).</p>	40 %
<p>3- Délais de livraison</p>	5 %
<p>4- l'impact environnemental</p> <p>Ce critère sera apprécié globalement au regard des éléments du mémoire technique, notamment sur les mesures propres à limiter l'impact environnemental de l'exécution du présent marché pour la protection de l'environnement.</p>	5 %

Le marché public sera attribué à l'offre ayant obtenu la note maximale, sur la base de l'application des critères précités.

La CTS se réserve le droit de déclarer à tout moment, tout ou partie de la procédure, sans suite, sans que les candidats ne puissent prétendre à une quelconque indemnisation.
Durant la phase offres, la CTS se réserve la possibilité de négocier avec les candidats, sans toutefois y être tenue.

7 Modalités de transmission des plis

7.1 Interdiction des transmissions sous support papier

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

7.2 Transmission électronique

Les soumissionnaires doivent répondre obligatoirement par voie électronique à la présente consultation, avant la date et heures limites fixées par le présent règlement de consultation.

L'inscription sur la plate-forme de dématérialisation est gratuite et nécessaire pour répondre par voie électronique aux consultations. Elle se fait à l'adresse suivante : <https://alsacemarchespublics.eu>.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

7.3 Formats de fichiers acceptés

Pour les documents exigés par l'acheteur, le format autorisé en réponse est : PDF à l'exclusion des documents de prix qui doivent être retournés au format d'origine.

Le format PDF pourra être issu d'une impression/enregistrement PDF ou d'un scan.

Si l'opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par l'acheteur, alors il lui appartient de transmettre ces documents dans des formats réputés « largement disponibles » (ex. : PDF, DOC/DOCX, PPT/PPTX, RTF, DWG, JPG, AVI).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Par ailleurs, comme indiqué à l'article 7.5 ci-dessous, les candidats conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde de ces documents, sur support papier ou sur support physique électronique.

7.4 Signature électronique des fichiers de la réponse

La signature électronique n'est pas requise. Une signature manuelle est autorisée. Toutefois, la CTS se réserve la possibilité d'imposer la signature manuelle du marché à l'attributaire.

7.5 Copie de sauvegarde

Les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB ou CD-ROM).

Cette copie, pour être éventuellement valablement utilisée, doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des plis.

L'enveloppe d'envoi doit comporter les mentions suivantes « COPIE DE SAUVEGARDE - l'intitulé de la consultation et le N° SIRET / dénomination du candidat ».

Ce pli devra parvenir à l'adresse ci-dessous avant la date et l'heure limites indiquées ci-dessous au présent article :

**Compagnie des Transports Strasbourgeois
LUTZ Chantal
CS 15002
14, rue de la Gare aux Marchandises
67035 STRASBOURG CEDEX 2**

L'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation, c'est un droit du soumissionnaire qui peut décider ou non de l'exercer.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par l'acheteur.